



Droit au chômage.

Par bilou

Bonjour , j'ai travaillé pendant presque 3 ans à l'hôpital public en CDD , puis je n'ai pas renouvelé mon contrat vu que les conditions étaient très défavorables, j'ai pas eu droit au chômage, pour l'administration c'était une rupture volontaire, pas de revenus pendant 3 mois, au bout du 4 mois j'ai trouvé un travail au privé dans un autre domaine qui n'est pas le mien , mon employeur m'annonce qu'il va me licencier , est ce que j'aurais droit au chômage dans ma situation après un mois de travail merci beaucoup.

Par AGeorges

Bonjour Bilou,

Votre requête comporte plusieurs éléments d'information sur lesquels des remarques peuvent s'appliquer.

1. En travaillant pendant trois ans, vous avez accumulé des droits au chômage.
2. Du fait de jurisprudence récente, le non-renouvellement de votre CDD suite à VOTRE demande vous prive de l'accès à vos droits. Vous ne dites pas trop comment cela s'est passé, alors qu'il y a des cas où vous auriez pu maintenir ces droits.
3. Il n'est pas impossible de faire une REPRISE de vos droits antérieurs. C>e n'est pas très simple, et je vous recommande donc de poser la question directement à Pôle Emploi sous une forme simple :
 - J'ai acquis des droits en travaillant 3 ans en hôpital, mais je n'ai pas renouvelé mon CDD,
 - Je retravaille depuis un mois et mon patron veut me licencier.Puis-je récupérer mes droits antérieurs ?